



## DOSSIER DE CANDIDATURE

*Brevet Professionnel de la Jeunesse et de  
l'Éducation Populaire du Sport*

*Mention : Equitation*

Région AURA – LE CLOS DU VERGER (01)

### *Identité du candidat*

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :                      Ville :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Sexe :

N° de sécurité sociale :

Situation de famille :

N° de licence FFE de l'année en cours :

*(Licence compétition obligatoire)*

Téléphone personnel :

E-mail :

Si apprenti mineur : coordonnées et téléphone des responsables légaux :

→

→

Permis de conduire :  OUI  NON

Véhicule personnel :  OUI  NON

Personne à contacter en cas d'urgence :

→ Nom Prénom :

→ Téléphone :



## Situation actuelle

(Cochez les cases correspondantes)

Etudiant(e) en classe de / sortant de :

Salarié(e) - indiquez votre emploi :

CDI  CDD (durée : )  Apprentissage  Intérim

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi

Numéro d'identifiant :

Date d'inscription :

## Structure tutorale envisagée

Avez-vous trouvé votre entreprise ? :  OUI  NON

• Si oui :

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

Nom du maître d'apprentissage désigné :

• Si non :

ENTREPRISES CONTACTEES	DATE	RETOURS DE L'ENTREPRISE ET COMMENTAIRES

## Parcours scolaire

ANNEES	LIEU	DIPLOME



## Expérience professionnelle

ANNEES	ACTIVITE	ENTREPRISE

## Niveau équestre

Brevet fédéral (le plus élevé) :

Disciplines pratiquées : *Entourer la bonne réponse*

CSO : pratique / compétition - (catégorie : Club / Amateur / Pro)

DRESSAGE : pratique / compétition - (catégorie : Club / Amateur / Pro)

CCE : pratique / compétition - (catégorie : Club / Amateur / Pro)

AUTRE : Pratique – compétition\* (Club / Amateur / Pro)

Nom du club où vous montez actuellement :

## Informations complémentaires

Les stagiaires sont assurés par EKISTEA durant leur formation :

- ✓ Responsabilité civile, pour les dommages causés à autrui dont ils seraient responsables dans le cadre de leur formation.
- ✓ Individuelle accident, pour les dommages qu'il se causerait à lui-même ou dont il serait la victime dans le cadre des activités de formation.

Les stagiaires doivent s'assurés par eux même en :

- ✓ Assurance sociale (maladie et accident de la vie privé).
- ✓ Complémentaire santé et accident.
- ✓ Responsabilité civile pour tous les cas où leur responsabilité personnelle pourrait être engagée.





<p>la formation souhaitée, le cocontractant a obtenu le dossier de candidature composé des présentes conditions générales et de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier.</p> <p>Il appartient au cocontractant de remplir lisiblement le dossier de candidature, de le signer et de l'adresser à EKISTEA. Il joint à son envoi l'intégralité des pièces nécessaires à la constitution de son dossier avant la date limite d'inscription.</p> <p><b>La signature du dossier de candidature vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et engagement contractuel.</b></p> <p><b>1. 2. Convocation :</b></p> <p>A réception du dossier de candidature complet et à l'issue de la date limite d'inscription, EKISTEA adresse une convocation au cocontractant.</p> <p><b>Article 2. CONDITIONS TARIFAIRES</b></p> <p><b>2.1. Tarifs de la journée d'accompagnement au projet professionnel :</b></p> <p>Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription. La journée d'accompagnement au projet professionnel est rattachée à une formation professionnelle, elle est exonérée de TVA.</p> <p><b>2.2. Modalités de paiement :</b></p> <p>Le prix de cette journée d'accompagnement au projet professionnel est dû au premier jour de la prestation, y compris en cas d'abandon en cours de test.</p> <p>Le paiement sera effectué à réception de la facture. EKISTEA envoie une facture au cocontractant.</p>	<p><b>Article 4. NON REALISATION DES TESTS DE SELECTION</b></p> <p>Si la journée d'accompagnement au projet professionnel ne peut être réalisée dans son intégralité, l'inscription est résiliée dans les conditions décrites ci-après.</p> <p><b>4.1. Annulation du fait du cocontractant :</b></p> <p>Le cocontractant qui souhaite annuler sa participation au-delà du délai de rétractation doit en informer EKISTEA par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.</p> <p>L'annulation est possible dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Toute demande d'annulation reçue PAR EKISTEA plus de 7 jours ouvrés avant le début de la journée d'accompagnement n'entraîne aucune facturation.</li> <li>✓ Toute demande d'annulation reçue par EKISTEA de 7 à 3 jours ouvrés avant le début de cette journée entraîne une facturation de 75% du montant initialement du.</li> <li>✓ Toute demande d'annulation reçue par EKISTEA moins de 3 jours ouvrés avant le début de cette journée entraîne une facturation de 100% du montant.</li> </ul> <p><b>L'absence à la journée d'accompagnement au projet professionnel sans annulation préalable entraînera la facturation de l'intégralité de cette journée.</b></p> <p><b>4.2. Annulation du fait d'EKISTEA :</b></p> <p>Il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle de cette journée d'accompagnement au projet professionnel indépendante du cocontractant, EKISTEA propose un report de cette journée ou un remboursement au cocontractant des sommes indûment perçues.</p>	<p>non la possibilité de report par écrit dans un délai raisonnable.</p> <p><b>Article 6. REALISATION DE LA JOURNÉE D'ACCOMPAGNEMENT AU PROJET PROFESSIONNEL</b></p> <p>Les modalités particulières de réalisation de cette journée d'accompagnement sont détaillées dans le programme.</p> <p>Seule la faisabilité et la cohérence du parcours de formation choisi sont communiquées par écrit à l'issue de cette journée.</p> <p><b>Article 7. ASSURANCES</b></p> <p>Pour toute journée d'accompagnement, le cocontractant doit fournir son attestation en responsabilité civile. Il est informé qu'il a la possibilité de souscrire auprès de la compagnie de son choix une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir.</p> <p><b>Article 8. DISPOSITIONS DIVERSES</b></p> <p>Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, le cocontractant peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur diffusion à des tiers. Le droit d'accès s'exerce par écrit (mail ou postal) auprès du service juridique de l'établissement.</p> <p><b>Article 9. REGLEMENT DES LITIGES</b></p> <p>Toute contestation fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut, en cas de litiges la juridiction compétente sera celle du siège du défendeur.</p>
--	---	---

## Stage de préparation au TEP

Afin de faciliter l'accès aux Tests d'Exigences Préalables à l'entrée en formation, Ekistea propose des stages de préparation technique.

Ces stages permettent aux participants d'optimiser leur niveau équestre et d'aborder toutes les difficultés techniques imposées sur les différents ateliers (dressage, CSO, travail à pied et terrain varié). Cette préparation est souvent indispensable à la réussite des Tests. Elle n'est pas obligatoire, mais vivement conseillée et se déroule sur plusieurs journées.

Ce stage est proposé au tarif de 80€ ttc par jour et se réalise au sein de nos structures partenaires.



## *Journée d'accompagnement au projet professionnel*

Conditions d'inscription – Prérequis :

- ✓ Être âgé(e) de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation
- ✓ Être d'un niveau galop 6 pour l'inscription à la journée d'accompagnement
- ✓ Être titulaire d'un diplôme de premiers secours avant l'entrée en formation

EKISTEA vous adressera une convocation pour participer à la journée d'accompagnement au projet professionnel au minimum 7 jours avant la date programmée. Les horaires vous seront communiqués en fonction du nombre de candidats.

Restauration :

Pas de restauration sur place mais diverses possibilités à proximité

Frais d'inscription :

✓ 85 € TTC pour participer à la journée d'accompagnement au projet professionnel  
Votre chèque ne sera encaissé qu'à l'issue de cette journée. En cas d'annulation dans le délai de rétractation, votre chèque vous sera restitué.

## *Déroulement de la journée*

Journée d'accompagnement au projet professionnel comportent 4 étapes :

- ✓ Un entretien de motivation et de présentation du projet professionnel du candidat.
- ✓ Une pratique équestre effectuée avec un cheval mis à disposition par le Centre Equestre.
- ✓ Une mise en situation pédagogique (Situation d'enseignement d'une durée de 10 minutes maximum).
- ✓ Un écrit (hippologie, réalisation d'un résumé de texte) permettant d'évaluer l'aptitude du candidat à s'exprimer à l'écrit.

## *Positionnement*

Un pré-positionnement sera effectué à l'issue de la journée d'accompagnement au projet professionnel. Ce dernier sera affiné à l'entrée en formation, au cours du positionnement. Selon l'arrêté : « L'objectif du positionnement est d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation, de vérifier ses acquis et de les comparer aux compétences requises par le référentiel de certification ».

« Ce dernier est composé de tests pratiques et théoriques réalisés au cours des 1ères journées de formation. Il conduit à l'élaboration du parcours individuel de formation. »

## *Financement de la formation*

La formation BPJEPS Mention « Equitation » est ouverte aux stagiaires mais aussi aux apprentis.



Différents dispositifs permettent aux stagiaires de bénéficier de prises en charge ou d'aides. Cette formation est éligible au CPF et au financement Pôle Emploi.

Pour étudier les modalités de financement de votre projet, merci de contacter :

Isabelle OUVRARD HOUDEK au 06.82.31.98.02 ou [contact@ekistea.fr](mailto:contact@ekistea.fr)

Les stagiaires souhaitant bénéficier d'éventuelles aides financières doivent impérativement commencer leurs recherches dès le retrait de ce dossier de candidature.

#### Votre projet de financement

Le coût de la formation en parcours complet est de 8 820 € (sous réserve de revalorisation annuelle) + frais d'inscription 150 € (hors parcours apprentissage).

Prise en charge de la formation (devis OPCO sur demande) :

- Contrat d'apprentissage
- AIF Pôle emploi, AIF Région
- Contrat de professionnalisation
- Autofinancement

### *Informations relatives aux aides de financement*

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi

Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès votre inscription aux épreuves de sélection.

#### LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

##### ✓ DEMANDEUR D'EMPLOI :

Pour les demandeurs d'emploi non-inscrits, il est impératif de vous inscrire à Pôle Emploi et de demander à rencontrer un conseiller. Différents dispositifs peuvent être mis en place :

- ✚ Le CPF : les demandeurs d'emplois peuvent mobiliser les crédits capitalisés pour financer une formation professionnelle. En plus de formations éligibles au CPF, les demandeurs d'emploi ont accès à des formations financées par la région, pôle emploi ou encore l'Agefiph.
- ✚ Les aides Pôle emploi :
  - Action de formation préalable au recrutement
  - Action de formation collective
  - Aide individuelle à la formation (AIF)
- ✚ Les autres acteurs locaux :
  - Missions locales pour les jeunes de moins de 26 ans
  - Les conseils régionaux : chaque région à son propre programme et chaque programme varie d'une région à une autre. Il convient aux demandeurs d'emploi de se renseigner auprès de son conseil régional
- ✚ Le contrat de professionnalisation : ces contrats ont pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion des demandeurs d'emploi par l'acquisition d'une qualification reconnue. Vous devez trouver un employeur



- ✚ Le contrat d'apprentissage : Notre formation est ouverte et éligible à la formation par apprentissage  
Vous devez trouver un employeur

✓ SALARIE :

Vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle. Plusieurs dispositifs de financement sont possibles :

- ✚ Le CPF (à l'initiative du salarié) : *tout salarié détient un compte personnel de formation géré par la Caisse des dépôts et consignation. Il peut être mobilisé pour toutes formations éligibles au CPF*
- ✚ Le CPF de transition (à l'initiative du salarié) : *il permet à tout salarié de changer de profession. Il peut être mobilisé pour toutes formations éligibles au CPF*
- ✚ Le dispositif ProA : *il permet au salarié de changer de métier ou de profession, ou de bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle. Le niveau de qualification visé doit être supérieur ou identique à celui détenu par le salarié*
- ✚ L'accompagnement à l'effort de formation : *dispositif pour les entreprises de moins de 50 salariés*

✓ DIRIGEANT ET TRAVAILLEUR INDEPENDANT :

En contrepartie de la contribution à la formation professionnelle, à laquelle ils sont soumis, les travailleurs indépendants peuvent, sous conditions, bénéficier du financement de leurs actions de formation. Vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit du VIVEA). Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.

✓ PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

Prenez contact d'une part, avec l'AGEFIPH (attention : co-financement obligatoire) et d'autre part avec le Cap Emploi et/ou avec votre assistante sociale si vous êtes déjà pris en charge.

Attention :

Aucune demande d'aide ne peut être acceptée si elle est effectuée au moment d'entrer en formation.

## Documents à joindre au dossier

Validation EKISTEA	DOCUMENTS (Les pièces pourront être envoyées au fur et à mesure de la constitution du dossier)
<input type="checkbox"/>	Ce dossier dûment complété, avec photo d'identité, daté et signé
<input type="checkbox"/>	Un CV précisant votre parcours scolaire et vos expériences professionnelles
<input type="checkbox"/>	Une lettre de motivation, où vous expliquerez les raisons qui motivent votre choix et les objectifs concrets que vous poursuivez en matière d'emploi et de formation



<input type="checkbox"/>	Une photocopie de votre carte nationale d'identité recto-verso ou de votre passeport en cours de validité
<input type="checkbox"/>	Une attestation de réussite aux TEP (Tests d'Exigences Techniques Préalables à l'entrée en formation) ou équivalence
<input type="checkbox"/>	Une photocopie de votre diplôme PSC1 (ou équivalence) à jour
<input type="checkbox"/>	Une photocopie de votre Galop 6 validé
<input type="checkbox"/>	Une photocopie de votre licence FFE de l'année en cours
<input type="checkbox"/>	Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités équestres, y compris en compétition, datant de moins de 1 an à la date d'entrée en formation
<input type="checkbox"/>	Une photocopie de votre attestation de sécurité sociale (CPAM)
<input type="checkbox"/>	Une photocopie de votre attestation JAPD (pour les – de 25 ans)
<input type="checkbox"/>	Un chèque daté et signé, libellé à l'ordre de EKISTEA, afin de couvrir les frais liés à la journée d'accompagnement au projet professionnel (non remboursable hors délai de rétractation)
<input type="checkbox"/>	Une attestation d'assurance individuelle-accident et responsabilité civile (à se procurer auprès de sa compagnie d'assurance habitation ou véhicule), couvrant vos dommages personnels et vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (activités sportives, déplacements, etc)
<input type="checkbox"/>	Pour les personnes handicapées, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté (Rappel : prendre contact avec la DRAJES de votre région de résidence en amont des exigences préalables à l'entrée en formation).
<i>POUR LES PERSONNES CONCERNEES</i>	
<input type="checkbox"/>	Pour les – de 25ans : attestation de recensement
<input type="checkbox"/>	Annexe 1 : Equivalences (tableau à renseigner)
<input type="checkbox"/>	Photocopie des diplômes donnant droit à des équivalences
<input type="checkbox"/>	Annexe 2 : Demande d'allègement (tableau à renseigner)
<input type="checkbox"/>	Photocopie des diplômes motivant la demande d'allègement
<input type="checkbox"/>	Photocopie du contrat de travail pour les salariés
<input type="checkbox"/>	Attestation de l'employeur vous autorisant à suivre la formation
<input type="checkbox"/>	Attestation de prise en charge de la formation par l'employeur

*Centre équestre partenaire et*

*Tuteur ou maître d'apprentissage*

(Cette partie pourra être renseignée une fois la structure trouvée)

La formation BPEJEPS Mention « Equitation » nécessite d'avoir un centre équestre partenaire (tuteur) ou maître d'apprentissage car il s'agit d'une formation par alternance.



Les candidats sont 14 heures en centre de formation pour 21 heures en entreprise sur la globalité des semaines.

Une liste de tuteurs est à votre disposition sur demande auprès d'Ekistea.

Vous pouvez prendre contact avec nous pour demander une aide et des renseignements dans la recherche de structures.

Cette recherche de centres équestres est à effectuer en amont de la formation en prenant en compte votre situation géographique.

---

NOM de la structure équestre et nom du responsable :

---

Adresse de la structure équestre :

---

Type d'alternance acceptée :

- Stagiaire
- Apprentissage

---

Téléphone de la structure équestre. :

---

N° d'adhésion FFE :

**DOSSIER À NOUS RETOURNER ACCOMPAGNÉ DES DOCUMENTS DEMANDÉS**

Scanné par mail à ***contact@ekistea.fr***

Ou à l'adresse suivante :

**ISTEA CONSEIL – EKISTEA**

**3 Rue Jérôme Lalande – 01250 CEYZERAT**



## Annexe 1 : Equivalences

Voir les différents décrets du 24 novembre 2015, arrêtés du 7 octobre 2016, et du 6 mars 2017

Demande d'équivalences pour :

<b>UC 1</b> : Encadrer tout public dans tout lieu et en toute sécurité	<input type="checkbox"/>
<b>UC 2</b> : Mettre en œuvre 1 projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure	<input type="checkbox"/>
<b>UC 3</b> : Conduire 1 séance, 1 cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités équestres	<input type="checkbox"/>
<b>UC 4 a</b> : <b>Option « Initiation Poney, Cheval »</b> : Mobiliser les techniques de la mention pour mettre en œuvre 1 séance ou 1 cycle d'apprentissage dans l'option « initiation Poney/cheval »	<input type="checkbox"/>
<b>UC 4 b</b> : <b>« Option Approfondissement Technique »</b> : Mobiliser les techniques de la mention pour mettre en œuvre 1 séance ou 1 cycle d'apprentissage dans l'option « Approfondissement technique »	<input type="checkbox"/>

*Joindre les justificatifs pour chaque équivalence demandée*

### VAE

Avez-vous déposé une demande de Validation d'Acquis d'Expérience (VAE) auprès des services de Jeunesse et Sport ? oui – non - Si oui pour quels UC :

Cette demande doit être déposée avant les tests d'entrée en formation pour être étudiée par le jury plénier initial de la session de formation.

## Annexe 2 : Allègement

Après consultation du référentiel de formation, vous pouvez formuler une demande d'allègement de temps de formation qui sera étudiée lors du positionnement.

Les allègements ne dispensent pas de la certification de l'UC concernée

Allègement demandé	Diplôme ou autre compétence acquise motivant la demande
UC 1	
% d'allègement :	
UC2	
% d'allègement :	
UC3	
% d'allègement :	
UC4a	
% d'allègement :	
UC4b	
% d'allègement :	

*Joindre les justificatifs des diplômes ou emplois antérieurs motivant la demande*



## CERTIFICAT MÉDICAL

Je soussigné(e)

.....

Docteur en Médecine,

certifie avoir examiné ce jour,

Mme - Melle - M.

.....

et avoir constaté que l'intéressé(e) ne présente pas de contre-indication à la pratique et à l'encadrement des **ACTIVITES ÉQUESTRES**, y compris en compétition.

Fait à .....,

le .....

**Signature et cachet obligatoire :**

